

Assemblée Générale de l'AVGD Vendredi 3 mai 2019, à 10h10, Salle Belle Epoque, au Casino de Morges

<u>Présidence</u>: M. Jean Malcotti

<u>Vice-président</u>: M. Thierry Perrin

Sont présents: membres, selon liste de présence disponible auprès du

secrétariat

invités

<u>Sont excusés</u>: membres, selon liste disponible auprès du secrétariat

invités

<u>Secrétaire</u>: M. G. Bovay

Ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 2018.
- 2. Rapport du président.
- 3. Comptes 2018, présentation, rapport des vérificateurs et adoption.
- 4. Budget 2019, présentation et adoption;
 - 4.1 Fixation des cotisations annuelles.
- 5. Elections complémentaires du comité (remplacement de Messieurs Félix Baiche et Daniel Granguillaume)
- 6. Divers et propositions individuelles

Dès 11 heures, intervention de Madame la Conseillère nationale, Isabelle Chevalley, ainsi que des représentants de l'Etat de Vaud (DGE).

M. Jean Malcotti, président, déclare l'Assemblée générale ouverte à 10h03 en souhaitant la bienvenue à chacun dans la salle « Belle Epoque » du Casino de Morges, et en relevant avec plaisir la présence d'un grand nombre de membres dont les noms feront partie de la



liste de présence annexée au PV. Il relève également la présence de Madame la Conseillère nationale, Isabelle Chevalley et de Monsieur le député, Yvan Pahud, ainsi que des représentants de la DGE.

Puis **le président** poursuit en demandant si quelqu'un désire modifier l'ordre du jour qui a été proposé avec la convocation. Ce n'est pas le cas, il sera donc suivi tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 2018.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée; ce document ne fait l'objet d'aucun commentaire, ni d'aucune contestation. Il est ainsi adopté à l'unanimité des membres présents, avec les remerciements d'usage à son auteur.

2. Rapport du président.

Texte in extenso

A titre liminaire, je souhaite vous parler un peu d'éthique. L'éthique peut se définir comme un ensemble des règles morales, un système de valeurs partagées par tous, qui régissent le comportement des membres d'une profession.

L'éthique permet plusieurs choses lorsqu'elle est respectée :

- elle permet de donner une bonne image du métier et ainsi de gagner en crédibilité aux yeux de nos partenaires, du public et des médias
- elle permet de se respecter les uns les autres et de respecter également le travail des autres
- enfin, l'éthique se met au service de tous et instaure une loyale et saine concurrence entre les confrères d'une même profession.

Certes nous sommes concurrents mais nous sommes également tous des entrepreneurs qui rencontrons les mêmes difficultés au quotidien. En tant qu'association nous avons le devoir de travailler dans l'intérêt collectif de la branche et de défendre notre profession notamment face à un canton qui ne s'illustre pas par des mesures prônant le libre entrepreneuriat. Il est donc primordial pour notre profession de rester unis. Ensemble notre voix est plus forte et plus convaincante.

Lors de notre dernière rencontre avec la Cheffe de Département, nous avons relevé que les interprétations rigoristes des règles de droit supérieur de la DGE ainsi que les décisions prisent, notamment concernant le blocage des surfaces d'assolements ou la priorisation des sites, sont autant de facteurs qui rendent nos travaux plus difficiles et par voie de conséquence un marché plus compliqué.

Cela étant, il ne s'agit pas d'être dans une stricte confrontation avec l'Etat. Aussi faut-il savoir collaborer avec lui, trouver des pistes de solutions pour assouplir certaines normes afin de préserver un approvisionnement (granulats/déchets) adéquat. Sur cette question d'approvisionnement, la Conseillère d'Etat s'est dite par ailleurs inquiète, tout comme sur le développement des projets futurs. M. Marcelpoix, représentant de la DGE, vous présentera le point de la situation sur ce sujet en fin d'assemblée.

Enfin, nous lui avons présentés les travaux en cours réalisés par le groupe de travail « recyclage bitumineux » qui regroupe des membres de différentes associations et représentants de collectivités publics. Si un certain nombre de pistes existent, les débouchés sont moindres et nous nous rendons bien comptes des difficultés notamment techniques et économiques. Cela étant la Cheffe de Département souhaite ouvrir ce groupe de travail à l'ensemble des filières des matériaux de déconstruction. Pour ce faire, elle propose de réaliser un « maping » de la situation. Le calendrier proposé par la



DGE est de 6 mois pour établir un diagnostic et un horizon de cinq ans pour sa mise en œuvre.

Cinq ans, c'est également le délai transitoire qui a été demandé à l'OFEV à la suite du GT-OLED de mardi dernier 30 avril à Berne au sujet de la RC-A. Les participants de mardi se trouvant également dans cette salle pourront vous dire la même chose, pour cet office la RC-A est morte. Le délai proposé sera-t-il accepté ou le coup de grâce viendra-t-il de l'OFEV ou même d'autres associations, on le saura assez vite. Des solutions existent, mises en place dans d'autres pays, mais celles-ci dépendent fortement des différents maitres d'œuvre, au niveau national principalement l'OFROU, au niveau du canton de Vaud, de la DGMR et également des différentes communes. Sachant que plus de 85% des enrobés à recycler proviennent de leurs chantiers, nous devons arrêter de faire le jeu de ces différents maitres d'œuvre. Nos différentes associations doivent travailler dans la même direction et se faire entendre.

Au niveau du bilan de l'activité associative, nous pouvons relever la proactivité de l'AVGD quant aux nombreuses consultations en lien avec l'OLED. Un nombre conséquent de groupes de travail se sont réunis afin d'analyser, amender et proposer des pistes de solutions lorsque nous avons été consultés. Cela étant, nous souhaiterions également à l'avenir, que vous chers membres, donniez quelques retours de plus. Les Groupes de travail sont preneurs de tout avis venant de votre part. A l'avenir, toutes nos réponses seront publiées sur notre site internet.

L'année dernière, nous avons mis en place un groupe thématique avec des députés du Grand Conseil. Le but est d'avoir des relais et un lien avec les politiques. Il est très important pour nous d'expliquer les enjeux, nos préoccupations et nos souhaits lorsque le grand Conseil débat sur des sujets qui impactent notre professions. Nous souhaitons aussi intensifier ces relations. Nous rencontrerons le 21 mai prochain ce groupe thématique. L'objectif de la séance sera de leur fournir une présentation générale des questions qui nous animent et notre prise de position concernant le postulat Venizelos « Décharges : pour une meilleure planification intercantonale ». Nous ne manquerons pas de vous faire un retour à travers une news.

Dans le calendrier 2019, sachez qu'un groupe de réflexion va tenir séance prochainement pour définir comment approcher les ONG. En effet, le comité souhaite « expérimenter » une rencontre avec eux pour leur exprimer, au nom de l'AVGD, les différentes difficultés et les réalités que vous rencontrez.

Enfin, notre association faîtière, l'ASGB, tiendra son Assemblée générale en juin prochain à Flims au Grisons et devrait élire un candidat romand, et ceci pour la première fois, à la présidence en la personne de Lionel Lathion. Une forte présence des romands est souhaitée.

Pour finir avec une note plus légère, lors de notre voyage à Carrare en Italie, nous avons pu visiter une carrière de marbre de plus de 2000 ans et dont les réserves sont de l'ordre de 500 ans.

Comme quoi, notre métier est beau, ancestral et surtout encore un métier d'avenir!

Je tiens à remercier les membres du comité de l'AVGD pour leurs présences dans nos réunions, diverses implications des groupes de travail et autres discussions informelles qui prennent du temps.

Merci pour votre écoute.



C'est sur ces paroles qu'il est chaleureusement applaudi par les participants.

Puis le Président remercie et prend congé de Messieurs Grandguillaume et Baiche pour leur travail au sein du comité. Un cadeau leur est offert. Il en va de même pour Monsieur Jean-Luc Pirlot qui a été plus de onze années secrétaire général.

Les trois personnes sont chaleureusement applaudies par les participants.

3. Comptes 2018, présentation, rapport des vérificateurs et adoption.

M. Gregory Bovay parcourt brièvement les comptes sur la base d'un document qui est projeté à l'écran et dont une copie a été distribuée, mais qui peut aussi être obtenue auprès du secrétariat en cas d'intérêt.

Le secrétaire précise d'emblée que ceux-ci montrent un résultat quelque peu différent du budget, ceci pour diverses raisons en lien essentiellement avec des charges exceptionnelles et imprévues, ainsi qu'aux charges concernant les consultants techniques externes. Ces montants ont été nécessaires pour défendre les intérêts de la branche auprès des politiques et des services de l'état ainsi que pour l'analyse de toute une série de consultations concernant l'aide à l'exécution à l'OLED.

Les produits totalisent CHF 98'003.35, alors que les charges sont de CHF 99'921.86. L'excédent de charges, après prise en considération des frais bancaires et postaux et impôts, est de CHF 2'135.26. Ce chiffre est reporté au bilan, faisant passer le capital de CHF 34'170.44 à CHF 32'035.18 au 31 décembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe directement au rapport des vérificateurs qui a été établi le 11 avril 2018 par MM. Mathieu Provost et Nicolas Fawer. Le rapport est lu par Mathieu Provost. Ce document confirme l'exactitude des chiffres et relève la bonne tenue des comptes. Sur la base des éléments vérifiés, il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables (une copie du rapport dûment signé est disponible auprès du secrétariat).

M. Jean Malcotti le remercie pour sa lecture avant de passer au vote :

C'est à l'unanimité par un levé de mains que l'assemblée adopte les comptes 2018 et donne décharge aux organes responsables, à savoir le comité et son président, ainsi que le Centre Patronal.

4. Budget 2019, présentation et adoption.

M. Gregory Bovay présente le budget 2019. Il indique d'emblée que le budget 2019 est équilibré et même légèrement positif. En effet, les produits devraient totaliser près de CHF 71'350.00, alors que le total des charges pourrait atteindre CHF 65'230.00, faisant ainsi apparaître un excédent de produits de l'ordre de CHF 6'120.00.

Il ajoute que le poste Consultants techniques a été augmenté, eu égard aux résultats comptables des deux dernières années faisant ressortir que le budget sous-estimait quelque peu ce poste. Il est donc augmenté à CHF 11'000.00.

Enfin, il attire l'attention sur le poste Don projet Burkina Fasso de CHF 2'200.00. Il s'agit d'une participation financière de l'AVGD à un projet de carrière au Burkina Fasso. Ledit projet vous sera tout à l'heure par la Madame la Conseillère nationale, Isabelle Chevalley.



C'est à l'unanimité par un levé de mains que le budget 2018 est adopté tel que présenté.

4.1 Fixation des cotisations annuelles

Le président propose de maintenir les cotisations annuelles actuelles, à savoir à Chf.1'500.00 par membre et par année.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Une fois encore, c'est à l'unanimité que les membres acceptent la proposition de maintenir les cotisations telles quelles.

Le président remercie l'assemblée pour son unanimité et sa confiance, l'assurant que tout sera fait pour que ces montants soient utilisés à bon escient.

5. Elections complémentaires du comité (remplacement de Messieurs Félix Baiche et Daniel Grandguillaume)

Afin de remplacer Monsieur Félix Baiche et Monsieur Grandguillaume, le comité a réalisé un appel à candidats il y a plusieurs semaines auprès de ses membres. Suite audit appel et conformément à nos statuts qui recommande que toute candidature au comité doit être reçu par le secrétariat au moins 30 jours avant l'assemblée général, nous avons formellement reçu 3 candidature pour 2 places :

- Monsieur Didier Aeby. Orllati
- Monsieur Johannes Mederer, Holcim
- Monsieur Mathieu Provost, H2M Rail Route SA

Conformément aux statuts, 3 membres au moins demandent à ce que la votation ait lieu à bulletin secret.

Avant de passer au vote, deux scrutateurs sont nommés : Monsieur Joël Gendre et Monsieur Nicolas Reymond.

Les membres de l'assemblée passent au vote à bulletin secret conformément aux instructions données.

Ont eus des voix :

- Monsieur Didier Aeby. Orllati: 9 voix
- Monsieur Johannes Mederer, Holcim: 26 voix
- Monsieur Mathieu Provost, H2M Rail Route SA: 24 voix
- Abstentions: 5 voix
 - Sont élus au comité de l'AVGD Monsieur Johannes Mederer, Holcim et Monsieur Mathieu Provost, H2M Rail Route SA.



5. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de divers à l'OJ.la parole est volontiers laissée à quiconque souhaite faire une proposition individuelle. Personne ne souhaite prendre la parole.

La discussion est close.

Le Président clôture cette partie statuaire officiellement à 10h54.

L'Assemblée générale statutaire est suivie d'une présentation de Monsieur Renaud Marcelpoix de la DGE – GEODE, suivie d'une présentation de la fondation « Nouvelle planète » par Madame la Conseillère nationale Isabelle Chevalley.

Leur présentation est à retrouver sur le site internet de l'AVGD, sur l'espace réservé aux membres.

AVGD

Le Secrétaire :

G. Bovay